

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
04-047-22

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

À l'assemblée du 26 septembre 2005, le conseil de la ville de Montréal décrète :

1. La partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est modifiée par le remplacement de l'ensemble des pièces composant le chapitre 4 concernant l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce par le document joint en annexe A.
2. En concordance avec l'article 1, la carte 1.1 intitulée «Les secteur établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce par le document joint en annexe B.
3. En concordance avec l'article 1, la carte 2.4.1 intitulée «Le schéma des secteurs d'emplois» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce par le document joint en annexe C.
4. En concordance avec l'article 1, l'illustration 2.4.1 intitulée «Les secteurs d'affaires et de commerce à densifier en relation avec la création de nouveaux corridors de transport collectif» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette illustration correspondant à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce par le document joint en annexe D.
5. En concordance avec l'article 1, l'illustration 2.4.2 intitulée «Les secteurs d'emplois à réaménager en relation avec des interventions structurantes sur le réseau routier» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette illustration correspondant à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce par le document joint en annexe E.
6. En concordance avec l'article 1, l'illustration 2.4.3 intitulée «Les grands sites industriels désaffectés à mettre en valeur à des fins d'emplois» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette illustration correspondant à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce par le document joint en annexe F.

7. En concordance avec l'article 1, l'illustration 2.4.4 intitulée «Les secteurs propices à une transformation à des fins d'activités mixtes» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette illustration correspondant à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce par le document joint en annexe G.

8. En concordance avec l'article 1, la carte 2.6.1 intitulée «Le patrimoine bâti» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce par le document joint en annexe H.

9. En concordance avec l'article 1, la carte 3.1.1 intitulée «L'affectation du sol» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce par le document joint en annexe I.

ANNEXE A

PLAN D'URBANISME DE MONTRÉAL, PARTIE II : CHAPITRE 4 -
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

ANNEXE B

CARTE 1.1 INTITULÉE «LES SECTEUR ÉTABLIS, LES SECTEURS À CONSTRUIRE
ET LES SECTEURS À TRANSFORMER» (EXTRAIT) - ARRONDISSEMENT DE
CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

ANNEXE C

CARTE 2.4.1 INTITULÉE «LE SCHÉMA DES SECTEURS D'EMPLOIS» (EXTRAIT) -
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

ANNEXE D

ILLUSTRATION 2.4.1 INTITULÉE «LES SECTEURS D'AFFAIRES ET DE
COMMERCE À DENSIFIER EN RELATION AVEC LA CRÉATION DE NOUVEAUX
CORRIDORS DE TRANSPORT COLLECTIF» (EXTRAIT) - ARRONDISSEMENT DE
CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

ANNEXE E

ILLUSTRATION 2.4.2 INTITULÉE «LES SECTEURS D'EMPLOIS À RÉAMÉNAGER
EN RELATION AVEC DES INTERVENTIONS STRUCTURANTES SUR LE RÉSEAU
ROUTIER» (EXTRAIT) - ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-
DAME-DE-GRÂCE

ANNEXE F

ILLUSTRATION 2.4.3 INTITULÉE «LES GRANDS SITES INDUSTRIELS DÉSAFFECTÉS À METTRE EN VALEUR À DES FINS D'EMPLOIS» (EXTRAIT) -
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

ANNEXE G

ILLUSTRATION 2.4.4 INTITULÉE «LES SECTEURS PROPICES À UNE TRANSFORMATION À DES FINS D'ACTIVITÉS MIXTES» (EXTRAIT) -
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

ANNEXE H

CARTE 2.6.1 INTITULÉE «LE PATRIMOINE BÂTI» (EXTRAIT) -
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

ANNEXE I

CARTE 3.1.1 INTITULÉE «L'AFFECTATION DU SOL» (EXTRAIT) -
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE






Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans
Le Devoir le 5 octobre 2005.



Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

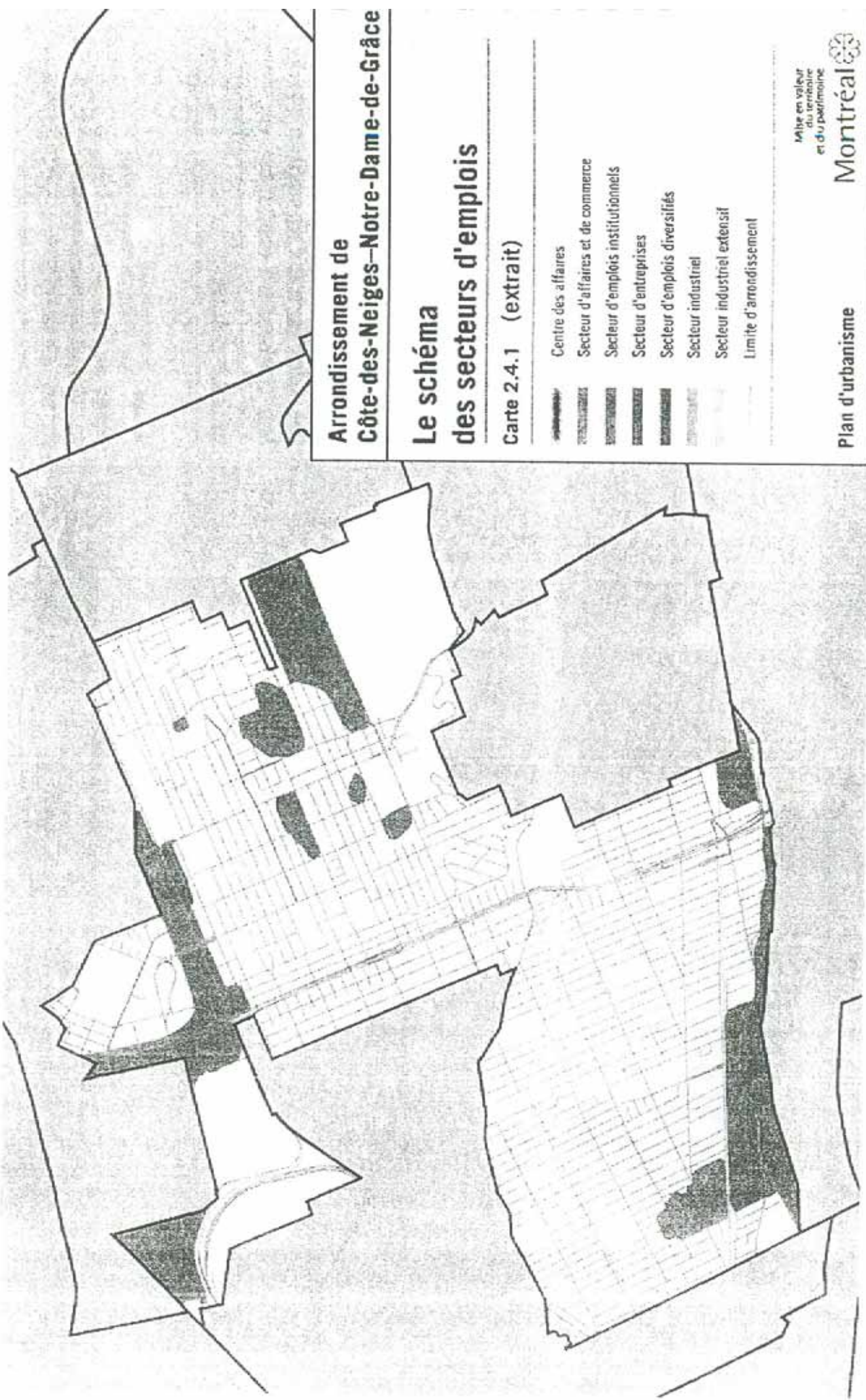
Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer

Carte 1.1 (extrait)

-  Secteur établi
-  Secteur à construire
(dans le respect du patrimoine naturel)
-  Secteur à transformer
-  Limite de la zone agricole permanente
-  Limite d'arrondissement

Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine













**Arrondissement de
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce**

**Le schéma
des secteurs d'emplois**

Carte 2.4.1 (extrait)

-  Centre des affaires
-  Secteur d'affaires et de commerce
-  Secteur d'emplois institutionnels
-  Secteur d'entreprises
-  Secteur d'emplois diversifiés
-  Secteur industriel
-  Secteur industriel extensif
-  Limite d'arrondissement

ANNEXE D
ILLUSTRATION 2.4.1 LES SECTEURS D'AFFAIRES ET DE COMMERCE À DENSIFIER EN RELATION AVEC LA CRÉATION DE NOUVEAUX
CORRIDORS DE TRANSPORT COLLECTIF (EXTRAIT)

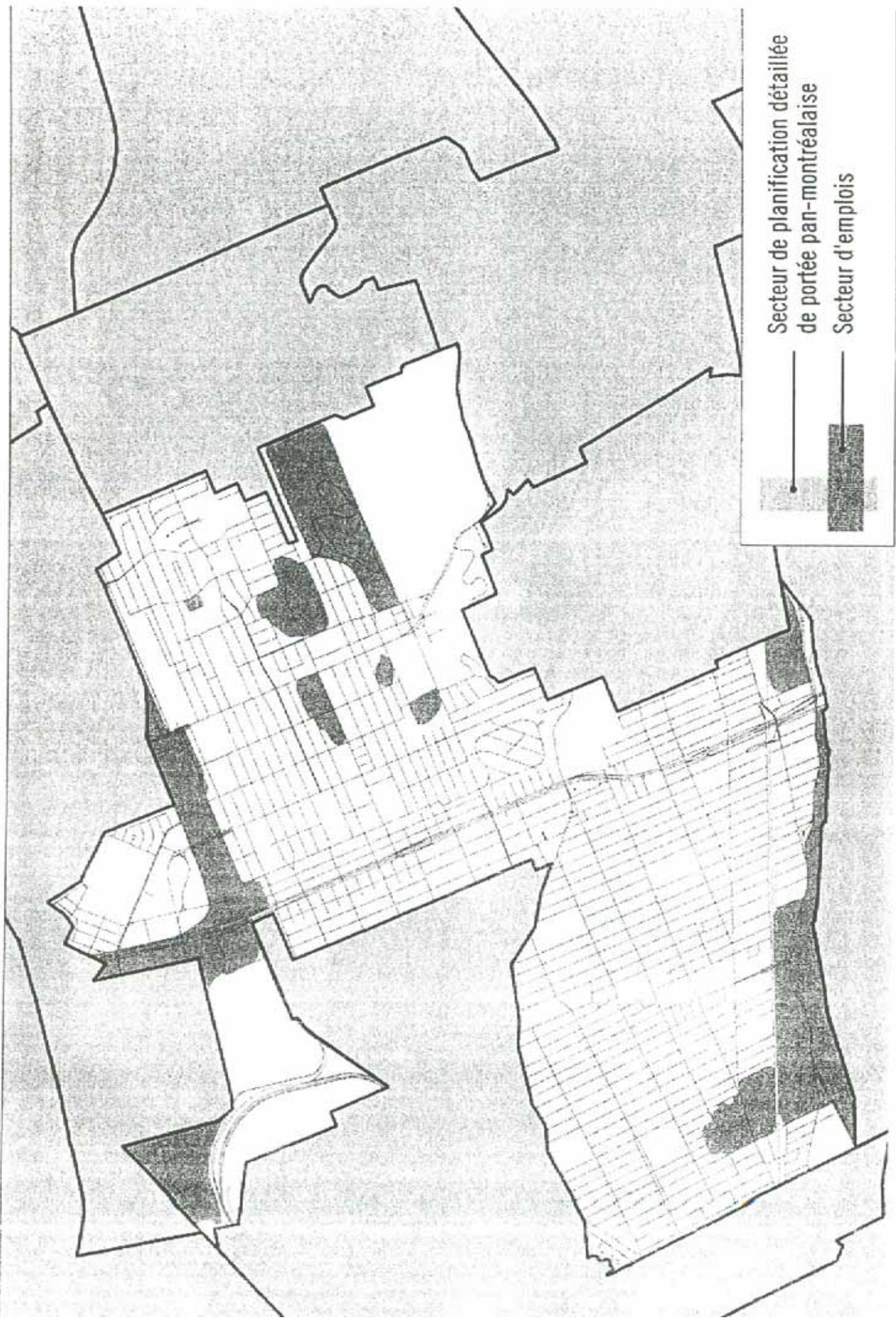
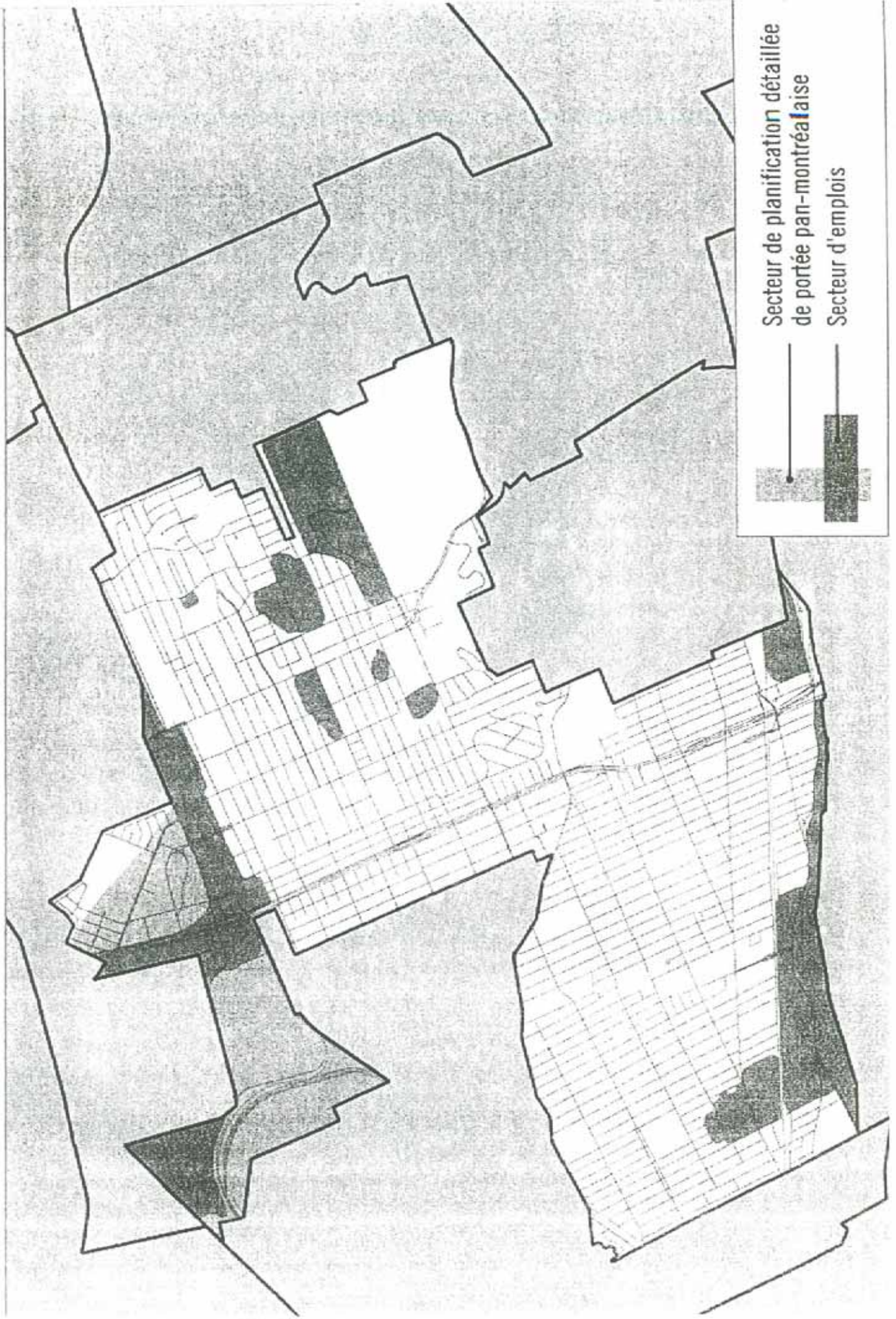


ILLUSTRATION 2.4.2 LES SECTEURS D'EMPLOIS À RÉAMÉNER EN RELATION AVEC DES INTERVENTIONS STRUCTURANTES SUR LE RÉSEAU ROUTIER (EXTRAIT)



ILLUSTATION 2.4.3 LES GRANDS SITES INDUSTRIELS DÉSAFFECTÉS À METTRE EN VALEUR À DES FINS D'EMPLOIS (EXTRAIT)

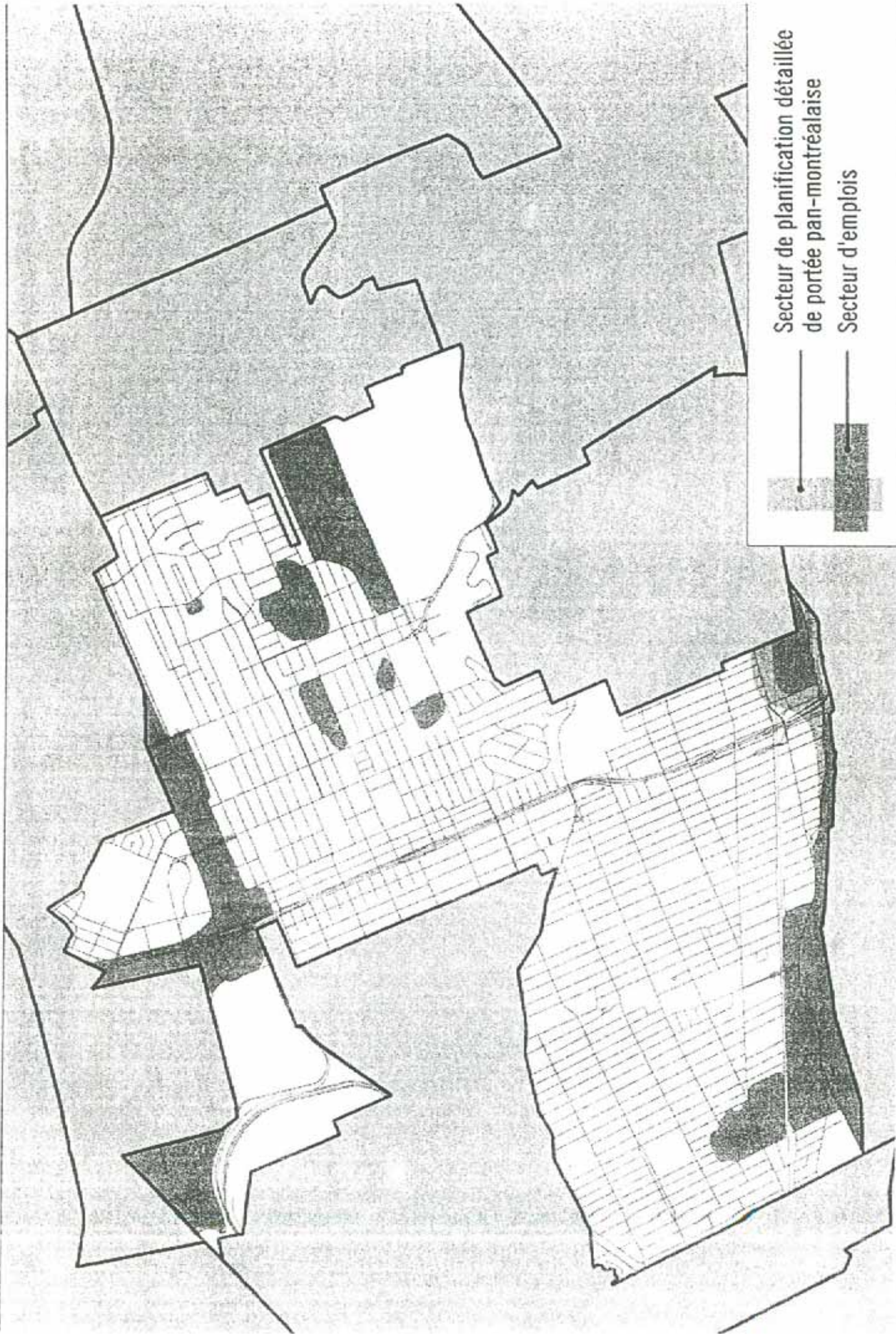
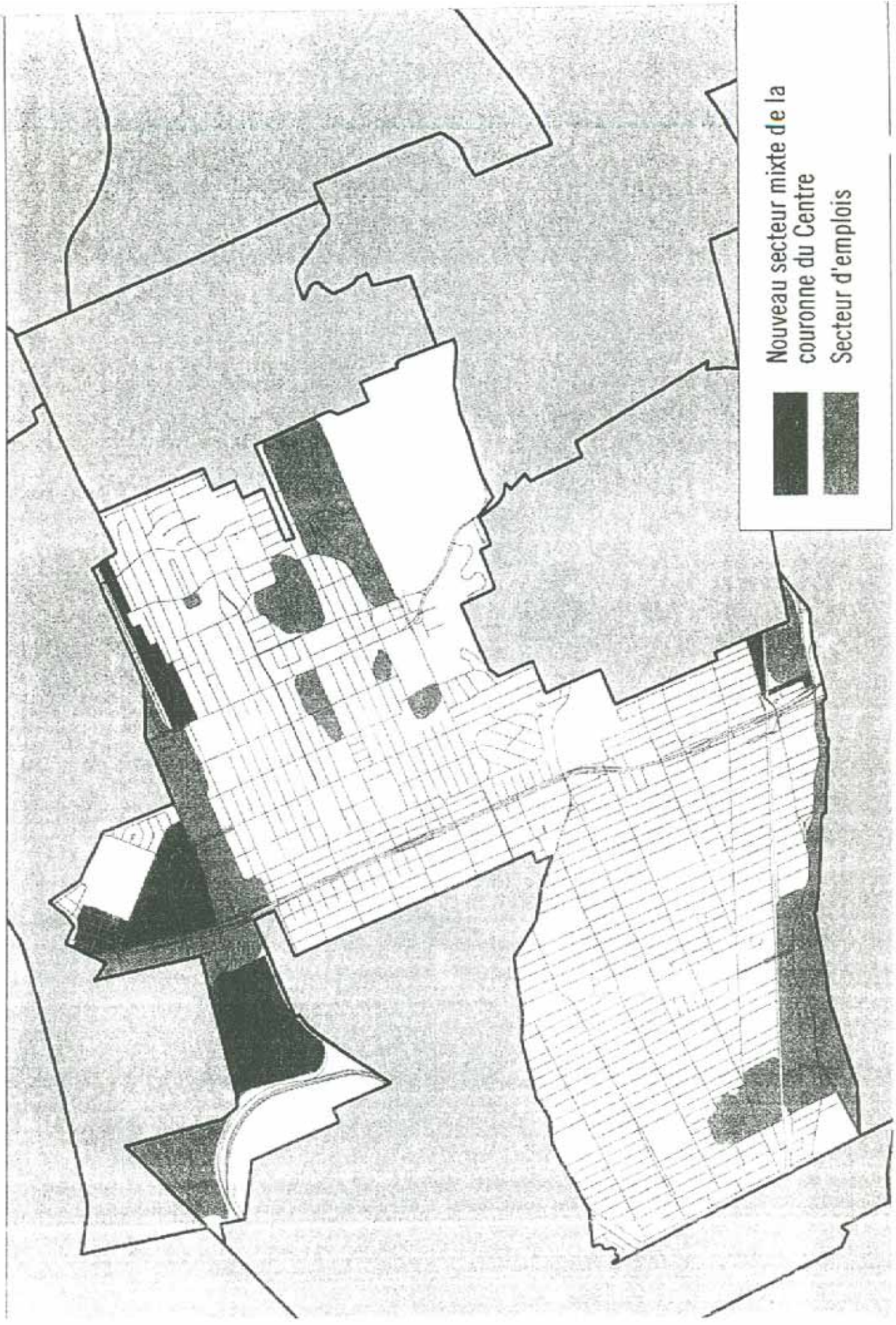
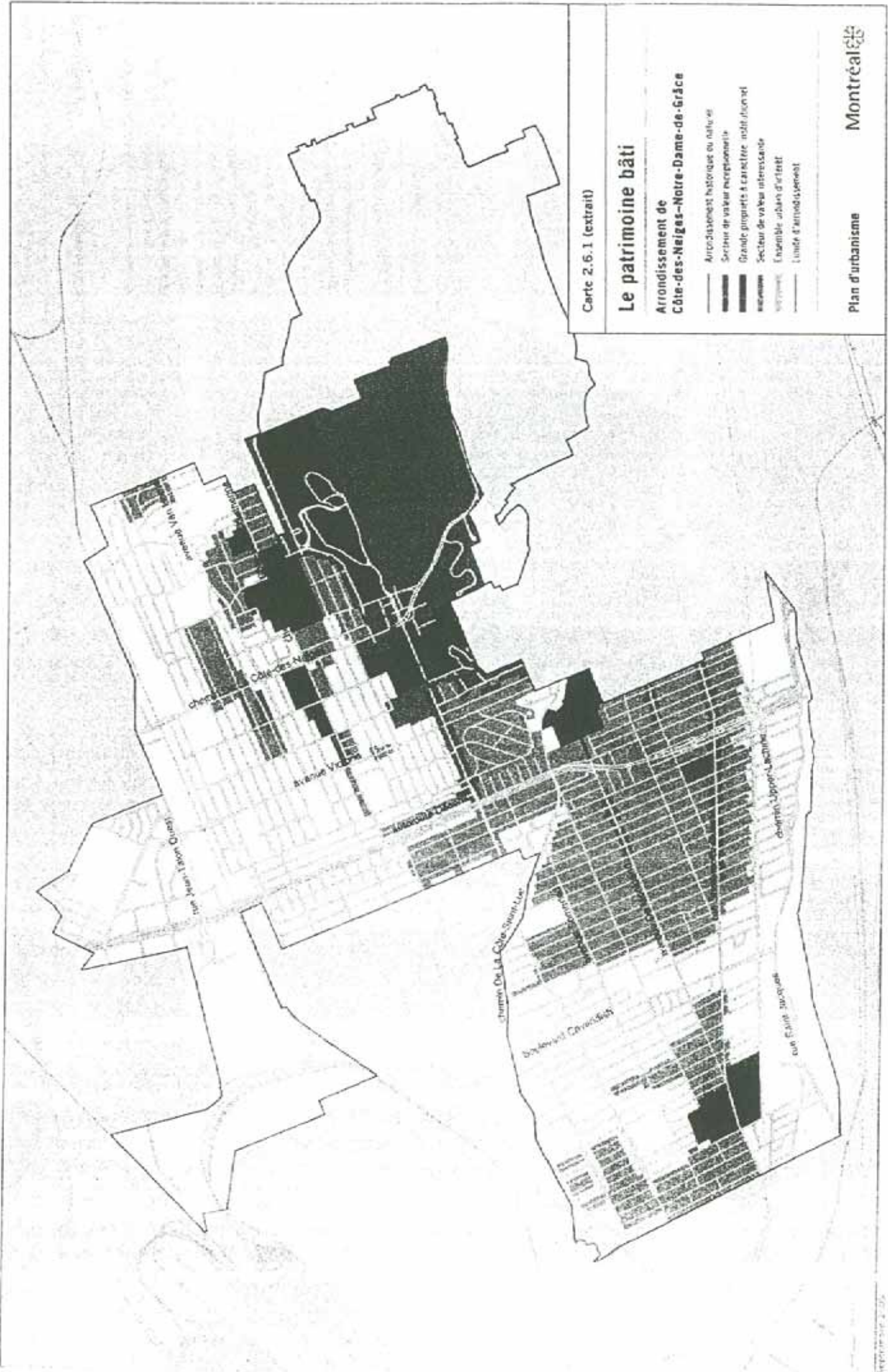
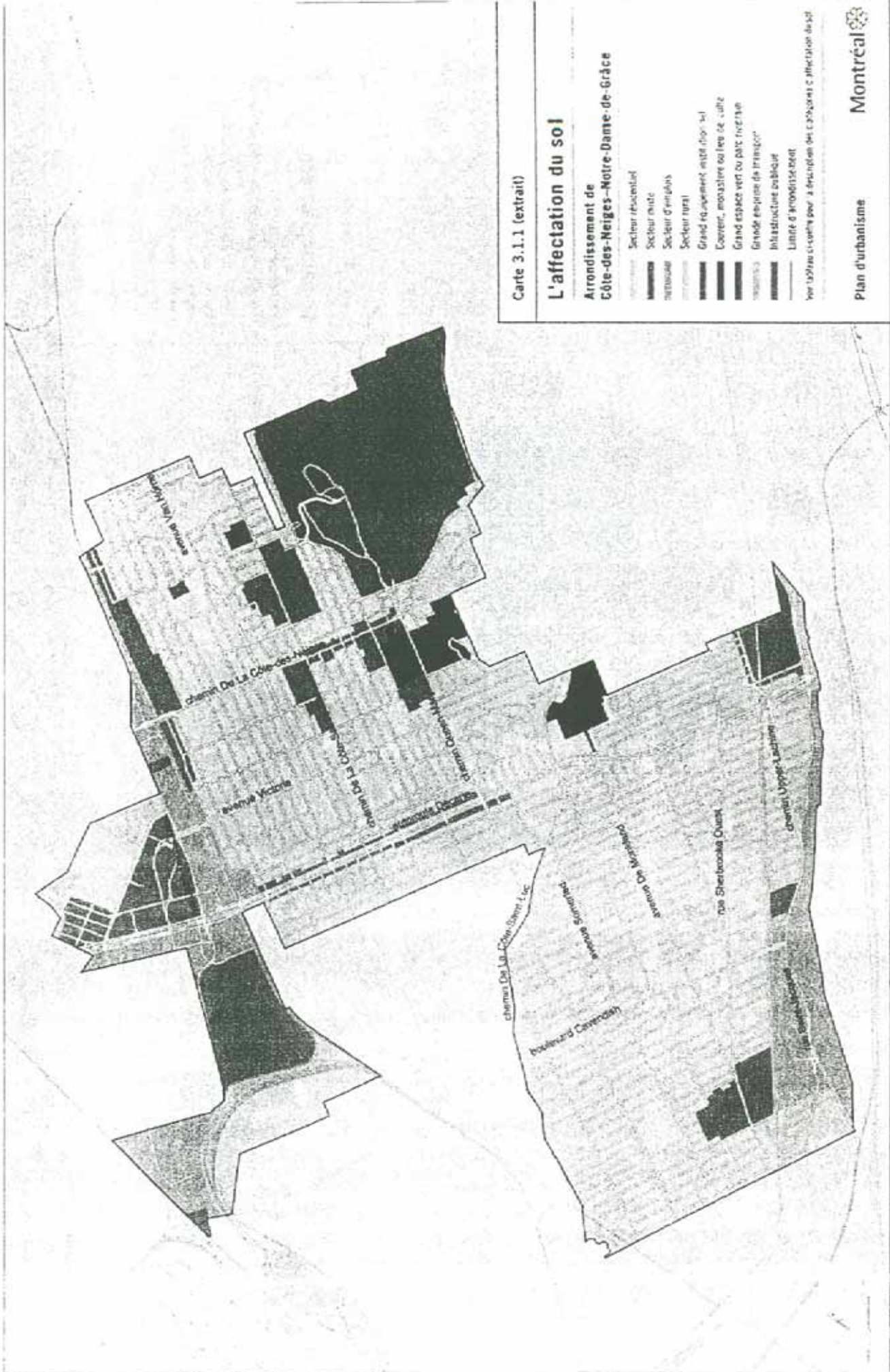


ILLUSTRATION 2.4.4 LES SECTEURS PROPICES À UNE TRANSFORMATION À DES FINS D'ACTIVITÉS MIXTES (EXTRAIT)







Carte 3.1.1 (extrait)

L'affectation du sol

Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

- Secteur résidentiel
- Secteur mixte
- Secteur d'affaires
- Secteur rural
- Grand logement inféré du sol
- Centre, emplacement ou lieu de culte
- Grand espace vert ou parc linéaire
- Grande aire de jeu de jeunesse
- Infrastructure publique
- Limite d'arrondissement

Les autres couleurs sont à l'exception des couleurs d'affectation des sols.

Plan d'urbanisme

Montréal

Échelle: 1:5000